

**No. 21305**

---

**PHILIPPINES  
and  
SRI LANKA**

**Cultural Agreement. Signed at Manila on 11 November  
1976**

*Authentic text: English.*

*Registered by the Philippines on 15 November 1982.*

---

**PHILIPPINES  
et  
SRI LANKA**

**Accord culturel. Signé à Manille le 11 novembre 1976**

*Texte authentique : anglais.*

*Enregistré par les Philippines le 15 novembre 1982.*

[TRADUCTION — TRANSLATION]

## ACCORD<sup>1</sup> CULTUREL ENTRE LA RÉPUBLIQUE DES PHILIPPINES ET LA RÉPUBLIQUE DE SRI LANKA

Le Gouvernement de la République des Philippines et le Gouvernement de la République de Sri Lanka (dénommés ci-après les Parties contractantes),

Désireux de continuer à promouvoir les relations d'amitié existant entre leurs deux pays,

Réaffirmant la nécessité de cultiver, de développer et de renforcer les relations culturelles entre leurs peuples,

Sont convenus de ce qui suit :

*Article premier.* Les Parties contractantes sont convenues de promouvoir la coopération culturelle entre les deux pays, en respectant chacune la souveraineté de l'autre et conformément aux lois et règlements en vigueur dans chacun des deux pays, compte tenu des intérêts de leurs peuples respectifs.

*Article II.* Les Parties contractantes s'efforcent, sous réserve des lois et règlements de chacune d'elles, de s'accorder mutuellement toutes les facilités possibles pour faire mieux connaître leurs cultures respectives moyennant l'échange :

- 1) De livres et périodiques sur les arts, la littérature et l'éducation;
- 2) De films cinématographiques et enregistrements non commerciaux pour la diffusion de programmes de télévision et de radio sur la culture, les arts, les sciences et l'éducation; et
- 3) D'expositions d'œuvres d'art, d'objets historiques et autres expositions de caractère culturel.

*Article III.* Les Parties contractantes encouragent, sous réserve des lois et règlements en vigueur dans chacun des deux pays :

- 1) L'échange, dans la mesure de leurs moyens, de professeurs, savants et membres d'institutions culturelles et artistiques;
- 2) L'octroi de bourses afin de permettre aux étudiants de chaque pays de poursuivre dans l'autre pays l'étude des disciplines culturelles et autres spécialisations similaires;
- 3) La promotion de compétitions amicales d'athlétisme et d'autres sports.

*Article IV.* Les Parties contractantes se concerteront, quand elles le jugeront nécessaire, pour arrêter les détails ou conclure des accords supplémentaires en vue de la mise en œuvre fructueuse des dispositions du présent Accord. Tous les accords supplémentaires nécessaires à la mise en œuvre des dispositions du présent Accord feront l'objet d'un échange de notes entre les Ministères des affaires étrangères respectifs des Parties contractantes.

<sup>1</sup> Entré en vigueur le 12 décembre 1979, date à laquelle les Parties contractantes se sont notifié que les formalités de ratification requises par leurs Constitutions respectives avaient été accomplies, conformément à l'article V.

*Article V.* Le présent Accord sera ratifié par les Parties contractantes conformément aux procédures de leurs Constitutions respectives et il entrera en vigueur à la date à laquelle les Parties contractantes se seront mutuellement notifié que les formalités nécessaires à cet effet ont été remplies.

*Article VI.* Le présent Accord restera en vigueur pendant cinq (5) ans et pourra être renouvelé automatiquement pour des périodes successives de cinq ans, à moins qu'il ne soit dénoncé par l'une ou l'autre Partie, moyennant notification écrite adressée à l'autre Partie au moins six (6) mois avant la date d'expiration de l'Accord.

EN FOI DE QUOI, les soussignés, dûment autorisés par leurs gouvernements respectifs, ont signé le présent Accord et y ont apposé leur sceau.

FAIT à Manille, le 11 novembre 1976, en double exemplaire, en anglais.

Pour le Gouvernement  
de la République des Philippines :

[Signé]

F. MARCOS

Pour le Gouvernement  
de la République de Sri Lanka :

[Signé]

SIRIMAVO D. BANDARANAYAKE

---